



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 124646

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conditions d'organisation inacceptables et sur la double annulation du concours de 6e année de médecine dans l'académie de Rouen. En effet, au mois de juin 2011 aurait du se dérouler une épreuve sanctionnant la fin du deuxième cycle d'études de médecine après trois années de travail intensif. Mais cette épreuve des examens classants nationaux, grâce à laquelle 7 800 étudiants de sixième année sont classés et choisissent leur poste d'interne et leur affectation pour la suite de leur cycle d'apprentissage, a été annulée. Cette annulation a provoqué de lourdes conséquences chez les étudiants, notamment financières mais aussi psychologiques. Le report de l'examen a laissé nombre de candidats dans l'incertitude durant une longue période. Il a eu pour conséquence l'annulation ou le déplacement de stage de fin d'étude, le renoncement à leur congé et l'impossibilité de remboursement de frais engagés. Les étudiants concernés, qui pour certains ont des revenus très limités, ont demandé la bienveillance de leur ministère de tutelle sur ce dossier. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour répondre aux attentes des étudiants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

**Circonscription :** Eure (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 124646

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 2011, page 13246

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)